

Partage d'informations

Juillet - Aout 2025

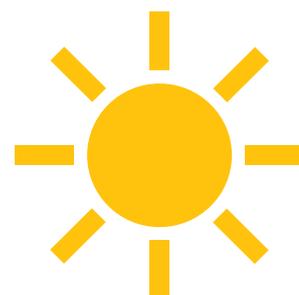
Service Energie & Performance
Énergétique

**MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR**

Le Guichet métropolitain de la rénovation énergétique partage avec vous des informations sur l'actualité, les coûts de l'énergie, les réglementations, les techniques et les projets.

CLIMAT

JUIN 2025 à Nice



Maxi : 18,6°C soit +0,5°C
Mini : 24,4°C soit -0,3°C

9,6 mm soit -73%

249h44 min soit -19%

Moyennes et cumulés. Comparaisons avec la moyenne 1981-2010
Source Info climat

SUSPENSION DE MAPRIMERENOV : LES REPONSES A VOS QUESTIONS

Source www.ecologie.gouv.fr

Vous avez entendu parler de la suspension du guichet MaPrimeRénov' ? Pour en savoir plus sur l'impact de cette annonce sur les dossiers en cours et à venir, consultez cette foire aux questions :

<https://www.ecologie.gouv.fr/actualites/suspension-du-guichet-maprimerenov-reponses-vos-questions>

Pause estivale partielle pour MaPrimeRénov

Après l'annonce le 3 juin dernier de la suspension du dispositif MaPrimeRénov, pour cause de guichets de l'Agence nationale de l'habitat débordés par l'afflux de dossiers, l'ensemble des parties prenantes du secteur ont dénoncé un gel inacceptable, insécurisant pour les ménages, et qui laisse toute une filière dans la totale incertitude.

Le 17 juin, l'ensemble des professionnels et parties prenantes étaient réunies par la ministre en charge du logement pour préciser le cadre de cette suspension. Le ministère est revenu sur le phénomène des fraudes, précisant qu'en 2024, 44 000 dossiers avaient été détectés comme suspects, correspondant à 7% des aides. Huit millions d'euros ont été décaissés pour des dossiers frauduleux, pour lesquels des procédures de recouvrement sont en cours. Les rénovations d'ampleur sont notamment concernées, et dès début 2025, 16 000 dossiers suspects ont été détectés, avec des travaux fictifs, des collusions avec des entreprises de travaux.

Des services débordés :

L'afflux de dossiers début 2025, notamment pour des rénovations globales, conjugué aux retards de paiement dus à l'adoption tardive de la loi de finances pour 2025, ont mené à un allongement des délais d'instruction, et à un risque de consommation intégrale du budget dès septembre, assure le ministère.

Il a donc été confirmé une pause dans le dépôt des dossiers à compter du 23 juin, mais **uniquement pour les rénovations globales**. Les dossiers concernant des copropriétés, mais également des travaux « monogestes » (remplacement d'une chaudière par une pompe à chaleur par exemple), pourront toujours être déposés et examinés. Le guichet rouvrira intégralement en principe autour du 15 septembre. Le gouvernement a entendu la Fédération française du bâtiment, qui, dénonçant un « point de rupture », réclamait le maintien du financement des travaux « monogestes ».

Recentrage

Le parcours « accompagné », pour les rénovations d'ampleur, va être recentré sur les logements les plus énergivores, par ailleurs le plafond des travaux subventionnables va diminuer, il ne devrait pas dépasser 50 000 euros, et le bonus de « sortie de passoire énergétique » de 10% va être supprimé.

Un arrêté a par ailleurs été publié le 13 juin concernant les certificats d'économie d'énergie, qui augmente leur bonification dans le cadre du parcours accompagné MaPrimeRénov, et qui devrait donc permettre de réaliser plus de rénovations d'ampleur que prévu. 250 millions supplémentaires seront mobilisés dans ce cadre.

Enfin un décret et un arrêté du 16 juin, parus au JO du 17 juin, reviennent sur le statut d'accompagnateur MaPrimeRénov, alors que certaines entreprises labellisées sont soupçonnées de fraude. Ils renforcent les exigences de trésorerie des mandataires, et devront mettre en œuvre un plan de contrôle extrêmement strict qui permettra une surveillance de leur activité. Le ministère annonce par ailleurs le « déploiement d'une taskforce anti-fraudes interministérielle pour cibler spécifiquement la centaine de structures suspectes et analyser les dossiers correspondants : cette taskforce a été lancée et a déjà permis d'identifier des structures frauduleuses qui vont être écartées du marché ».

Enfin un travail sur un système de gestion et de lissage du stock de dossiers pour éviter les à-coups dans le dispositif MaPrimeRénov' va être mené.

Les îlots de chaleur urbains (ICU)

Source : cerema

Avec le réchauffement climatique, les îlots de chaleur urbains (ICU) deviennent un enjeu de plus en plus pressant pour les villes, notamment en climat méditerranéen. À Nice, où les épisodes de fortes chaleurs sont amenés à se multiplier, il est crucial de mieux comprendre et d'anticiper ces phénomènes localisés. Les ICU désignent des zones urbaines où la température est significativement plus élevée que dans les zones rurales voisines, notamment à cause de la densité du bâti, du manque de végétation, de l'imperméabilisation des sols et de l'accumulation de chaleur par les matériaux urbains. Ces surchauffes nocturnes représentent un risque sanitaire non négligeable pour les personnes vulnérables.

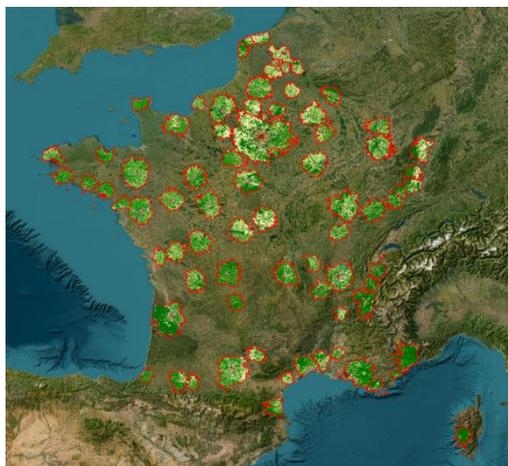
Pour faire face à cette réalité, le Cerema, en collaboration avec la Région Sud et la Métropole Nice Côte d'Azur, a développé un

>>> outil cartographique innovant <<<.

Cet outil s'appuie sur la méthode internationale des "Local Climate Zones" (LCZ), permettant de caractériser finement le tissu urbain selon différents critères : type de bâti, hauteur des immeubles, densité, surface végétalisée, présence d'eau, etc.

Grâce à une modélisation en mailles urbaines de quelques hectares, l'outil fournit une vision claire et opérationnelle des zones les plus exposées aux ICU.

Concrètement, la cartographie produite permet d'identifier les quartiers où des actions de rafraîchissement urbain peuvent être les plus efficaces. À Nice, mais aussi à Saint-Laurent-du-Var et Cagnes-sur-Mer, cette carte a servi de démonstrateur pour initier un pré-diagnostic climatique des territoires. Elle met en évidence les



contrastes thermiques entre zones denses et peu végétalisées, et celles plus perméables ou boisées. Ce travail de fond ouvre la voie à des stratégies localisées : végétalisation, création d'îlots de fraîcheur, transformation des espaces publics, choix de matériaux moins absorbants pour les sols ou les façades.

L'intérêt de cette démarche repose aussi sur sa reproductibilité et sa simplicité d'usage pour les collectivités. Initialement testée sur d'autres métropoles comme Lille, Bordeaux ou Nancy, la méthode LCZ a démontré sa robustesse en contexte méditerranéen, tout en étant co-construite avec les acteurs locaux. Elle constitue un levier puissant pour prioriser les efforts d'adaptation face aux chaleurs extrêmes.

Cette cartographie est bien plus qu'un outil technique : c'est un support de communication, de sensibilisation et d'aide à la décision. Elle permet aux citoyens, aux élus et aux professionnels de l'aménagement de se projeter concrètement dans une ville plus résiliente. Visualiser les zones rouges de surchauffe, c'est déjà amorcer la transition vers des îlots de fraîcheur. À l'heure où chaque mètre carré de verdure compte, cette démarche incarne une réponse territoriale et pragmatique à un défi global.

ADAPTER MON LOGEMENT AUX FORTES CHALEURS

Source : Ville de Paris, Agence Parisienne du Climat

Du fait de sa très forte densité urbaine et de l'accélération des vagues de chaleur, Les grandes villes sont plus vulnérables face au réchauffement climatique. Si des aménagements urbains sont mis en place pour atténuer et adapter les villes à ces effets, des actions concrètes sont également à mettre en place par les habitants au sein de leur logement.

Améliorer le confort de mon logement en été passe par des usages individuels et, si possible, des actions collectives en copropriété.

Les solutions à mettre en place dans son logement

Les logements ne sont pas toujours adaptés à ces fortes chaleurs, aussi nous vous proposons des solutions simples à mettre en œuvre chez vous pour éviter la surchauffe tout en ayant un impact limité sur l'environnement.

- Fermer fenêtres et volets dans la journée
- Utiliser des films solaires
- Ventiler et sur-ventiler la nuit
- Ouvrir mes fenêtres la nuit pour évacuer la chaleur
- Utiliser un ventilateur
- Eviter le climatiseur
- Placer du linge humide devant la fenêtre ou le ventilateur
- Utiliser un rafraîchisseur d'air
- Placer des plantes sur mon balcon ou rebord de fenêtre. La végétation est un moyen naturel de rafraîchir sur le balcon, les rebords de fenêtres, dans la cour... Il est intéressant de se procurer des plantes à fort taux d'évapotranspiration et de les arroser le soir pour profiter de leur fraîcheur.
- Il est également possible d'arroser le sol du balcon. Attention toutefois : il est préférable pour cela de réutiliser l'eau (du lavage des légumes par exemple) pour éviter la surconsommation de l'eau potable, surtout en période de sécheresse.
- Limiter les apports de chaleur : Il est conseillé de réduire au maximum tout apport de chaleur dans le logement : cuisine, eau chaude, appareils électriques et électroniques rejettent beaucoup de chaleur. Limiter l'utilisation du four en cuisinant cru
- Eteindre les appareils électrique et électronique dès que possible
- Limiter l'usage de l'eau chaude et isoler ma tuyauterie

Les solutions à mettre en place en copropriété

Si les solutions que nous avons énoncées permettent de contribuer à rafraîchir les logements sur le moment. Il est également important d'avoir une vision à long terme dans le cadre du changement climatique et de la multiplication des jours de canicules.

Plusieurs solutions peuvent être envisagées pour mieux résister à la chaleur :

- L'isolation de la toiture et des murs :
- Bien isoler les murs et les toits de son logement avec des matériaux à forte inertie pour ne pas laisser la chaleur s'introduire et en utilisant des matériaux biosourcés qui permettent de retarder les effets de la chaleur.
- La peinture réfléchissante
- Installer une peinture réfléchissante en toiture, peut faire gagner quelques degrés aux logements des étages les plus hauts. Isoler c'est mieux, mais les deux peuvent se faire.
- La végétalisation :
- Végétaliser les cours intérieures pour créer des îlots de fraîcheur et profiter de l'ombre et du pouvoir rafraîchissant des plantes. Vous pouvez également végétaliser les toitures terrasses et les murs de votre copropriété pour faire baisser la température de la surface des toits et contribuer à l'isolation des logements des derniers étages

RETOUR D'EXPERIENCE – AUTOCONSOMMATION EN COPROPRIETE

Une copropriété près de chez vous s'est lancée !

Dans le quartier Saint Roch une copropriété de 108 appartements a installé sur sa toiture des panneaux photovoltaïques pour réduire ses factures d'électricité.

Lors de l'analyse des améliorations possibles du bâtiment, les consommations d'électricité pour l'eau chaude collective étaient très élevées et la mise en place d'une installation photovoltaïque en autoconsommation s'est avérée être une bonne solution pour réduire la facture d'électricité.



En 8 mois le projet a été validé en assemblée générale ! Cette période a permis de faire l'état des lieux des besoins en électricité de la copropriété, de faire les études de faisabilités, de comparer les devis et de présenter le projet final en assemblée générale.

L'installation est composée de panneaux photovoltaïques d'une puissance de 35,7 kWc en autoconsommation. Cette puissance a été calculée afin que la production soit au plus proche des consommations de la copropriété : 90% de la production est consommée directement par la copropriété, ce qui lui a permis de faire 30% d'économie sur sa facture d'électricité. La mise en place des panneaux s'est faite rapidement en 15 jours ! Quelques chiffres :

- Cout de l'installation 46 000 €
- Aide financière : 6 783 €

Guichet métropolitain de la rénovation énergétique
Rez-de-chaussée de l'immeuble Plaza
renovation.energetique@nicedazur.org